



DECISION DU MAIRE  
DU 29 OCT 2020  
PRISE LE 29 OCT 2020

Marchés publics  
EB/SG

2020-n°160

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA DELIBERATION  
DU 25 MAI 2020

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

095-219505989-20201029-MP2020DEC160-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2020

---

**OBJET : Signature de l'avenant n°1 – Avenant de transfert au lot n°1 – terrassement, VRD, aménagements extérieurs au marché n°2019-12 relatif à la construction d'un espace culturel – 85 Avenue du Général Leclerc à Soisy-sous-Montmorency**

---

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,  
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22, L.2122-23,

VU le Code de la Commande Publique et notamment son article R2194-6,

VU la délibération n°2005-05.25/05 du 25 mai 2020 aux termes de laquelle il a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

VU le lot n°1 – Terrassement, VRD, aménagements extérieurs du marché n°2019-12 relatif à la construction de l'espace culturel 85 Avenue du Général Leclerc à Soisy-sous-Montmorency, conclu entre la Ville et le groupement conjoint ENTREPRISE DE TRAVAUX FAYOLLE ET FILS SASU/ société ELALE – exerçant ses activités sous l'enseigne Citéos, le 17 avril 2020 et notifié le 4 mai 2020,

**CONSIDERANT** que suite à une opération de fusion-absorption de la société ELALE par la société CEGELEC PARIS, tous les engagements pris par la société ELALE sont intégralement repris par la société CEGELEC PARIS à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020,

**CONSIDERANT** qu'il convient de formaliser ce changement de co-traitant par la conclusion d'un avenant de transfert,

**CONSIDERANT** que cet avenant de transfert est sans incidence financière et ne nécessite, par conséquent, pas d'être soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres,

**DECIDE**

**Article 1 :** De signer un avenant n°1 – avenant de transfert pour le lot n°1 – Terrassement, VRD, aménagements extérieurs au marché n°2019-12 relatif à la construction d'un espace culturel 85 Avenue du Général Leclerc à Soisy-sous-Montmorency. Le nouveau co-traitant de ce lot est la SAS CEGELEC PARIS, prise en son établissement Citéos Sarcelles, domiciliée 21 rue de l'Escouvrier – 95 200 SARCELLES.

H.

**Article 2 :** La société CEGELEC PARIS est réputée intervenir en qualité de co-traitant du groupement conjoint ENTREPRISE DE TRAVAUX FAYOLLE ET FILS SASU/ CEGELEC PARIS - Citéos, pour la durée du marché et jusqu'à son terme, en lieu et place de la société ELALE, dans le respect des droits et obligations résultant du marché initial (durée, conditions financières...).

**Article 3 :** Toutes les clauses et dispositions des pièces contractuelles du marché demeurent pleinement applicables.

**Article 4 :** La présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Trésorière Principale de Montmorency,

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,



Luc STREHATANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 29 OCT 2020

Affiché et/ou notifié le : 30 OCT 2020

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 30 OCT 2020

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.